Qualité de l'enseignement supérieur: coopération européenne

1997/0121(SYN) - 02/07/1998 - Proposition législative modifiée

Dans sa proposition réexaminée, la Commission européenne a repris l'unique amendement adopté par le Parlement en deuxième lecture. Il s'agit de l'amendement demandant que l'on encourage et que l'on aide les établissements d'enseignement supérieur à s'appuyer sur l'évaluation pour améliorer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage ainsi que de la formation à la recherche (aspect important de la mission des établissements d'enseignement supérieur et souvent intimement liée à l'enseignement en général).